



Les fiches de la formation professionnelle

L'apprentissage

Sommaire

L'apprentissage, pour qui ?	2
L'apprentissage, pour quelles formations ?	2
Pourquoi suivre une formation en apprentissage ?	2
Qui sont les centres de formation d'apprentis (CFA) ?	3
L'apprentissage à l'Éducation nationale, acteur incontournable de la formation professionnelle.....	3
Vos contacts CFA en académie	5

Ce qu'il faut retenir

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit de type particulier conclu entre un jeune ou son représentant légal et l'entreprise d'accueil. Il est à durée limitée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI).

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète en alternance, dispensée pour partie en entreprise, dans le cadre de son activité, et pour partie en centre de formation d'apprentis (CFA). L'apprenti, salarié de l'entreprise, s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat et à suivre cette formation.

Au CFA, l'apprenti garde son statut de salarié. La période au CFA est donc rémunérée comme temps de travail

L'apprentissage repose donc sur le principe de l'alternance entre enseignement et pratique professionnelle en CFA et activités menées chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes.

Les programmes de formation et les épreuves d'examen sont identiques pour les élèves et les apprentis préparant les mêmes diplômes.

L'apprentissage, pour qui ?

L'apprentissage concerne les jeunes de 16 ans au moins, c'est-à-dire les personnes entrant dans leur 16e année (15 ans et un jour) qui ont terminé leur cycle du collège (brevet obtenu ou pas) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat.

Les jeunes qui atteignent l'âge de 15 ans avant le terme de l'année civile peuvent s'inscrire, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un CFA conventionné avec un lycée ou un collège.

Dans certains cas définis par le législateur, l'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus est possible pour :

- les apprentis préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs,
- les apprentis qui ont échoué à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel visé et qui ont conclu un nouveau contrat avec un autre employeur afin de se présenter de nouveau à l'examen,
- les travailleurs handicapés,
- les sportifs de haut niveau,
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, projet réalisable via l'obtention du titre ou diplôme préparé en apprentissage,
- les apprentis qui ont eu leur contrat d'apprentissage rompu de manière anticipée pour une cause indépendante de leur volonté ou pour leur inaptitude médicale.

L'apprentissage, pour quelles formations ?

L'apprentissage permet de préparer les diplômes professionnels de l'enseignement secondaire (CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel, mention complémentaire, brevet des métiers d'art), les diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, BUT, licence professionnelle, diplôme national d'art et de design, diplômes d'ingénieur, d'école supérieure de commerce, master) et toutes formations inscrites au RNCP accessibles via l'apprentissage.

Pourquoi suivre une formation en apprentissage ?

- Permettre à un jeune de suivre une formation générale et pratique certifiée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle en alternant des périodes chez l'employeur avec des périodes en CFA,
- Obtenir un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire ou supérieur, ou un titre à finalité professionnelle,
- Contribuer au développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

Qui sont les centres de formation d'apprentis (CFA) ?

La loi du 5 septembre 2018 offre la possibilité à tout organisme de formation de réaliser les actions de formation par apprentissage. Cette disposition proposée aux organismes de formation est assortie de plusieurs obligations :

- tous les organismes qui proposent ou souhaitent réaliser des actions de formation par apprentissage (publics et privés) doivent se déclarer en qualité d'organismes de formation en préfecture et inscrire dans leur objet l'activité de formation des apprentis. À ce titre, ils seront autorisés à utiliser le nom de centre de formation d'apprentis (CFA) et seront soumis à la législation et à la réglementation applicables aux organismes de formation, ainsi qu'aux dispositions spécifiques applicables aux CFA contenues dans le Code du travail,
- tous les CFA doivent être certifiés Qualiopi.

Les centres de formation d'apprentis (CFA) dispensent une formation générale, technologique et pratique. En contact étroit avec le monde professionnel, ils sont le lieu privilégié d'une pédagogie spécifique à l'apprentissage de chaque métier.

L'apprentissage à l'Éducation nationale, acteur incontournable de la formation professionnelle

Pour répondre aux besoins des apprenants souhaitant s'engager dans un parcours intégrant une action de formation par apprentissage et pour tenir compte des changements apportés par la loi du 5 septembre 2018, l'offre de l'Éducation nationale en matière d'apprentissage s'est adaptée : EPLE (établissement public local d'enseignement), Greta (groupement d'établissements publics locaux d'enseignement) et GIP-FCIP (Groupement d'intérêt public - Formation continue insertion professionnelle) peuvent ainsi réaliser les actions de formation par apprentissage selon les orientations fixées par le recteur d'académie dans le cadre de la stratégie de la région académique.

Ce sont ainsi 70 CFA que compte l'Éducation nationale et plus de 1700 lycées professionnels ou avec section d'enseignement professionnel, opérateurs sur toute la France y compris hors métropole - Une réelle plus-value pour organiser des formations par apprentissage à l'échelle de chaque bassin d'emploi et de formation, quel que soit le secteur d'activité.

Le développement de l'apprentissage dans un plus grand nombre d'établissements de l'Éducation nationale au bénéfice d'un plus grand nombre de jeunes contribue à :

- renforcer une culture forte de la pédagogie, et particulièrement de celle de l'alternance pour une complémentarité des activités en entreprise et des périodes de formation en CFA ;
- permettre aux jeunes d'être formés au plus près de chez eux et de bénéficier de plateaux techniques de qualité ;
- offrir aux jeunes des parcours diversifiés et sécurisés répondant à leurs besoins, à leurs envies et à la diversité de leurs profils ;
- donner la possibilité aux jeunes de pouvoir bénéficier de la mixité de parcours (scolaire vers apprentissage, apprentissage vers scolaire) ;
- accroître la coopération entre les équipes de la formation professionnelle initiale et les CFA de l'éducation nationale en académie pour créer de véritables synergies de développement ;

- bénéficier de formateurs, responsables pédagogiques et personnels administratifs garants de l'image et de l'attractivité des métiers qui accompagnent des apprenants aux besoins différents ;
- utiliser des outils tels que le livret d'alternance, souvent au format numérique, pour faciliter les liaisons entre l'apprenti, les formateurs du CFA et le maître d'apprentissage ;
- mettre en ligne des formations à distance pour les maîtres d'apprentissage grâce à une offre de modules à distance sur une plateforme de formation dédiée dénommée CAPSTAR.

Un large panel de formations professionnelles de qualité proposées

- Plus de 600 diplômes professionnels reconnus sur le marché du travail du CAP au BTS, voire en licence professionnelle.
- Une présence dans tous les secteurs économiques et une couverture également de l'ensemble des fonctions transverses.
- Des parcours élaborés par des experts de l'ingénierie de formation.

Ressources

Le vademecum « Mettre en œuvre l'apprentissage à l'éducation nationale »

<https://eduscol.education.fr/668/l-apprentissage-mode-d-emploi>

La FAQ apprentissage de l'Éducation nationale qui répond aux thématiques suivantes : modalités pédagogiques pour la mise en œuvre de l'apprentissage, examens des diplômes professionnels préparés par apprentissage ; rôle de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage <https://eduscol.education.fr/3146/l-apprentissage-et-les-diplomes-professionnels>

Le Précis de l'apprentissage rédigé par la DGEFP qui constitue une foire aux questions sur la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel en ce qui concerne les modalités applicables à l'apprentissage – <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/precis-apprentissage>

Vos contacts CFA en académie

Régions académiques	Académies	Contacts
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	CFA académique cfa@ac-clermont.fr
Auvergne-Rhône-Alpes	Grenoble	CFA FIPAG ce.cfafipag@ac-grenoble.fr
		Greta LAC apprentissage@gretalac.fr
		Greta Arve Faucigny gretaaf@ac-grenoble.fr
		Greta de Grenoble gretadegrenoble@ac-grenoble.fr
		Greta Nord-Isère gretanisere@ac-grenoble.fr
		Greta Savoie apprentissage.gsa@ac-grenoble.fr
		Greta Ardèche-Drôme cfa@greta-ardechedrome.fr
Auvergne-Rhône-Alpes	Lyon	Greta CFA de l'Ain greta.ain@ac-lyon.fr
		Greta CFA de la Loire greta-cfa.loire@ac-lyon.fr
		Greta CFA du Rhône gretacfa.rhone@ac-lyon.fr
		Greta CFA Lyon Métropole greta.lyonmetropole@ac-lyon.fr
		Greta CFA Hôtellerie Restauration Alimentation greta-cfa.hra@ac-lyon.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	CFA académique ce.dafpic@ac-besancon.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Dijon	CFA de l'Éducation nationale en Bourgogne cfa@ac-dijon.fr
Bretagne	Rennes	GIP FAR accueil.dafpic-gipfar@ac-rennes.fr
		Greta-CFA de Bretagne Occidentale greta.bretagneoccidentale@ac-rennes.fr
		Greta-CFA Bretagne sud greta.bretagnesud@ac-rennes.fr
		Greta-CFA des Côtes d'Armor greta.cotesarmor@ac-rennes.fr
		Greta-CFA Est-Bretagne greta.estbretagne@ac-rennes.fr
Centre-Val de Loire	Orléans-Tours	CFA académique cfaacademique@ac-orleans-tours.fr
Corse	Corse	Greta CFA 2A Lgt Laetitia Bonaparte greta2a@ac-corse.fr
		Greta CFA 2 B lycée technique Paul Vincensini greta2b@ac-corse.fr

Régions académiques	Académies	Contacts
Grand-Est	Nancy-Metz	Greta-CFA Lorraine Centre greta-lorraine-centre@ac-nancy-metz.fr
		Greta-CFA Lorraine Nord gln-apprentissage@ac-nancy-metz.fr
		Greta-CFA Lorraine Est gle-apprentissage@ac-nancy-metz.fr
		Greta-CFA Lorraine Sud greta-lorraine-sud@ac-nancy-metz.fr
		Greta-CFA Lorraine Ouest glo-apprentissage@ac-nancy-metz.fr
		CFA académique métiers du sanitaire et du social ce.cfa-gip@ac-nancy-metz.fr
Grand-Est	Reims	Greta-CFA des Ardennes direction@greta-ardennes.com
		Greta-CFA de la Marne contact@gretamarne.com
		Greta-CFA Sud Champagne contact@gretasudchampagne.com
		CFA de l'académie de Reims cfa@ac-reims.fr
Grand-Est	Strasbourg	CFA académique cfa@ac-strasbourg.fr
Guadeloupe	Guadeloupe	Greta de la Guadeloupe apprentissage@gretaguadeloupe.fr
		Greta de Saint-Martin et Saint-Barthélemy greta.saintmartin.saintbarthelemy@ac-guadeloupe.fr
		Centre de formation d'apprentis polyvalent de l'académie de Guadeloupe (CFAPAG) contact@cfapag.net
		Centre d'apprentissage polyvalent de Saint-Barthélemy principal.9710035l@ac-guadeloupe.fr
Guyane	Guyane	Centre de Formation pour Apprenti de l'Éducation Nationale (CFA EN Guyane) cfa.en@ac-guyane.fr
Hauts-de-France	Lille	CFA académique direction-cfa-acad@ac-lille.fr
Hauts-de-France	Amiens	CFA académique cf3a@ac-amiens.fr

Régions académiques	Académies	Contacts
Ile-de-France	Créteil	CFA académique cfa-academique@ac-creteil.fr
Ile-de-France	Paris	CFA académique ce.cfa@ac-paris.fr
		Greta GPI2D contact@gpi2d.greta.fr
		CFA Bessières cfa@enc-bessieres.org
		CFA Dorian contact@cfa-dorian.fr
		Greta CFA Metehor Paris info@gretametehor.com
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard cfabelliard@gmail.com
Ile-de-France	Versailles	CFA académique cfa-academique@ac-versailles.fr
Martinique	Martinique	Centre de formation d'apprentis de l'académie de Martinique (CF2AM) cf2am@ac-martinique.fr
Mayotte	Mayotte	Greta-CFA greta@ac-Mayotte.fr
Normandie	Normandie	IFPRA - Pôle apprentissage cfa-academique@ac-normandie.fr
Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	Greta-CFA-Aquitaine pole.alternance@greta-cfa-aquitaine.fr
Nouvelle-Aquitaine	Limoges	CFA académique du Limousin cfaacademiquedulimousin@ac-limoges.fr
Nouvelle-Aquitaine	Poitiers	CFA académique cfa.acad@ac-poitiers.fr
Occitanie	Montpellier	Greta CFA de l'Aude et des Pyrénées-Orientales contacts@gretacfa1166.fr
		Greta du Gard greta-nimes@ac-montpellier.fr
		Greta Montpellier Littoral accueil@gretacfa-montpellier.fr
		Greta Hérault Ouest greta-beziers@ac-montpellier.fr
Occitanie	Toulouse	CFA académique cfa-acad@ac-toulouse.fr

Régions académiques	Académies	Contacts
Pays de la Loire	Nantes	Greta-CFA Loire-Atlantique greta-cfa.loire-atlantique@ac-nantes.fr
		Greta-CFA 49 gretacfa49-apprentissage@ac-nantes.fr
		Greta-CFA du Maine greta-cfa.maine@ac-nantes.fr
		Greta-CFA de Vendée greta.vendee@ac-nantes.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	Greta-CFA Marseille Méditerranée greta-cfa.marseille@ac-aix-marseille.fr
		Greta-CFA Vaucluse info.greta-cfa-84@ac-aix-marseille.fr
		Greta-CFA Alpes Provence greta-cfa.alpes@ac-aix-marseille.fr
		Greta-CFA Provence greta.provence@ac-aix-marseille.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Nice	CFA académique gjp.fipan@ac-nice.fr
Réunion (La)	Réunion (La)	CFA académique cfaacademique@ac-reunion.fr

Nos chiffres

70 CFA Éducation nationale répartis sur l'ensemble du territoire

Plus de 600 diplômés professionnels reconnus sur le marché du travail du CAP au BTS

La force d'un réseau de plus 50 ans d'expérience dans la formation professionnelle

Près de 70 000 apprentis en 2023